



* demander une contre enquête sociale

Par **jim**, le **08/08/2008** à **16:21**

Bonjour,rnrnEn cours d'appel est-ce qu'on peut demander une contre enquête sociale ?rnrnQuand des attestations fournies en première instance, démontrant une partialité de cette enquête n'ont pas été pris en compte.rnrnMerci

Par **coolover**, le **08/08/2008** à **19:30**

Bonjour Jim.rnrnnotre système judiciaire repose sur le principe fondamental du double degré de juridiction ! Cela signifie que l'on considère que ton affaire peut être entièrement rejugée une 2de fois !rnrnAlors oui, tu peux fournir tous nouveaux éléments de faits qui n'auraient pas été prises en compte lors de la 1ère instance et demandé à ce qu'on te rejuge sur ces éléments.rnrnC'est le principe de la justice : "plutôt deux fois qu'une" :)